



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire
JEUDI 20 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

- **Point n°1** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2018
Adopté à l'unanimité
- **Point n°2** : Budget Primitif 2019 – Approbation du budget PRINCIPAL
Adopté par 24 voix pour, 6 voix contre (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU) et 1 abstention (M. QUETTIER)
- **Point n°3** : Budget Primitif 2019 - Taux d'imposition
Adopté par 30 voix pour, et 1 abstention (M. QUETTIER)
- **Point n°4** : Budget Primitif 2019 – Subventions
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°5** : Budgets annexes Camping, Spectacles et Athlétis – Clôture des budgets au 31/12/2018 et intégration dans le budget principal
Adopté à l'unanimité
- **Point n°6** : Vie associative et événementiel – Prestations salles et divers tarifs
Adopté à l'unanimité
- **Point n°7** : Provision pour risques et charges de fonctionnement
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°8** : Signature d'un protocole transactionnel avec la Société Lucie LOM
Adopté par 24 voix pour, 1 voix contre (M. QUETTIER) et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°9** : Budget 2018 – Budget PRINCIPAL – Décision modificative n°2
Adopté par 24 voix pour, 1 voix contre (M. QUETTIER) et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°10** : Activité commerciale – Dérogation au repos dominical – Année 2019
Adopté à l'unanimité
- **Point n°11** : Règlement Local de Publicité Intercommunal – Débat sur les orientations

- **Point n°12** : Patrimoine communal – Acquisition auprès de la société Immobilière Podeliha de parcelles situées rue David d’Angers et avenue Amiral Chauvin – Intégration dans le domaine public
Adopté à l’unanimité
- **Point n°13** : Réaménagement des avenues du Moulin Marcille et Galliéni - Signature d’une convention d’autorisation de travaux et d’entretien entre le Département de Maine-et-Loire, la Communauté d’Agglomération Angers Loire Métropole et la commune des Ponts-de-Cé
Adopté à l’unanimité
- **Point n°14** : Proposition de mise à disposition des haies du domaine public aux habitants en contrepartie de leur entretien - Signature d’une convention nominative entre la Ville et chacun des riverains demandeurs
Adopté par 25 voix pour et 6 voix contre (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°15** : Installation d’une infrastructure de recharge pour vélos à assistance électrique (IRVAE) - Signature d’une convention d’occupation du domaine public communal entre le Syndicat Intercommunal d’Énergies de Maine-et-Loire (SIEM), la Communauté d’Agglomération Angers Loire Métropole et les communes de la communauté urbaine d’Angers Loire Métropole
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°16** : Mise en place de l’indemnité kilométrique vélo
Adopté à l’unanimité
- **Point n°17** : Personnel communal – Création d’un poste de Catégorie B
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°18** : Personnel communal – Détail du BUDGET 2019 – Agents non titulaires
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°19** : Personnel communal – Tableau des emplois au 1er janvier 2019
Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions (M. COLIN – Mme FROGER (pouvoir à Mme AUFFRET) – Mme AUFFRET – M. CAVY (pouvoir à M. COLIN) – Mme GUENEGOU – Mme EMEREAU)
- **Point n°20** : Communication - Rapport d’activités 2017 d’Angers Loire Métropole
- **Décisions du Maire article L. 2122.22 du C.G.C.T.**

Présents : 27
Absents : 2
Pouvoirs : 4

Affiché le 21 décembre 2018
Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

